

**Comité Départemental de l'Orne
de la Ligue Contre le Cancer**

8 Rue Camille Violant
61000 - ALENÇON

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Comité Départemental de l'Orne
de la Ligue Contre le Cancer**

Association
8 Rue Camille Violant
61000 - ALENÇON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Départemental de l'Orne de la Ligue contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. »

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 constituant un changement méthode

comptable telles qu'exposées dans les notes 2.1.2 «cadre légal de référence», 2.1.3 «changement de méthode comptable» de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée respectivement dans les notes 4.1 et 4.7 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont correctement été appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

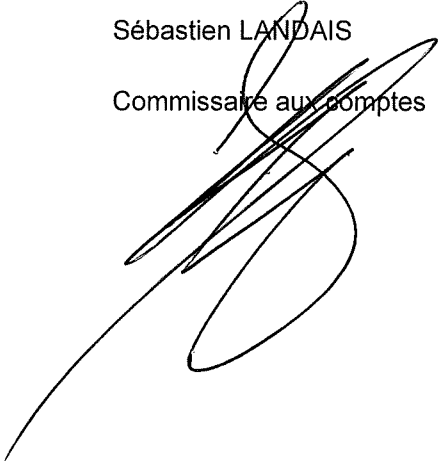
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alençon, le 09/04/2026

Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE

Sébastien LANDAIS

Commissaire aux comptes



Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	220 385.92	(112 681.11)	107 704.81	112 725.52
Terrains				
Constructions	193 361.35	(87 893.58)	105 467.77	112 098.58
Install. techniques, matériel et outillage industriels	27 024.57	(24 787.53)	2 237.04	626.94
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	220 385.92	(112 681.11)	107 704.81	112 725.52
STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	51 363.69		51 363.69	44 057.85
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	19 221.53		19 221.53	17 958.05
Charges constatées d'avance	32 142.16		32 142.16	26 099.80
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	537 314.88		537 314.88	503 864.61
Instruments Financiers A Terme	50 015.30		50 015.30	50 015.30
Disponibilités	487 299.58		487 299.58	453 849.31
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	588 678.57		588 678.57	547 922.46
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	809 064.49	(112 681.11)	696 383.38	660 647.98
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

BILAN PASSIF

Exercice au
31/12/2025Exercice au
31/12/2024

Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	470 929.53	508 497.50
Réserves statutaires ou contractuelles	200 000.00	200 000.00
Réserves pour projet de l'entité	270 929.53	308 497.50
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	16 783.77	(37 567.97)
Situation nette (sous total)	487 713.30	470 929.53
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	487 713.30	470 929.53
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 648.00	4 672.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	2 648.00	4 672.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
DETTES	206 022.08	185 046.45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 474.14	27 910.02
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	18 356.93	21 912.67
Dettes fiscales	34.41	141.31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	147 156.60	135 082.45
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	206 022.08	185 046.45
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	696 383.38	660 647.98

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

COMPTE DE RESULTAT (suite)		31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
		12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		16 783.77	(37 567.97)	54 351.74	
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL					
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
TOTAL DES PRODUITS		471 142.53	379 504.27	91 638.26	24.15 %
TOTAL DES CHARGES		454 358.76	417 072.24	37 286.52	8.94 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT		16 783.77	(37 567.97)	54 351.74	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		25 852.37	11 208.78	14 643.59	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		25 852.37	11 208.78	14 643.59	
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		25 852.37	11 208.78	14 643.59	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		25 852.37	11 208.78	14 643.59	
NON AFFECTÉS					

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 Préambule	6
2.1.2 Cadre légal de référence	6
2.1.3 Changement de méthode comptable	6
2.2 DÉROGATIONS	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux	8
2.2.2 Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)	Erreur ! Signet non défini.
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 Principes généraux	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	10
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »	10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025	11
3.1.7 Stocks	12
3.1.1 État des échéances des créances	12
3.1.2 Tableaux des dépréciations	12
3.1.3 Disponibilités	13
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan	13
3.1.5 Charges constatées d'avance	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres	14
3.2.2 Fonds dédiés	15
3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)	Erreur ! Signet non défini.
3.2.4 Provisions pour risques et charges	16
3.2.4.1 Tableau de variation	16
3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	16
3.2.5 Dettes	16
3.2.5.1 État des échéances	16
3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales	17
3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)	17
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	17
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	18
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.2.1 Produits liés à la générosité du public	20
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	20
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers	20
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.4 Mécénat	20
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)	20
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public	21
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	21
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie	21
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	21
4.2.3 Subventions et autres concours publics	21

4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	22
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	22
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.3.1	Modalités de répartition des charges	22
4.3.2	Missions sociales.....	24
4.3.3	Frais de recherche de fonds	24
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	24
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources.....	24
4.3.4	Frais de fonctionnement.....	25
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations.....	25
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	25
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	25
4.4.1	Principes généraux.....	25
4.4.2	Principes de valorisation.....	26
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	27
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	28
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	28
4.6.2	Charges et produits exceptionnels.....	28
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	28
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	28
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	31
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public.....	31
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	32
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP).....	Erreur ! Signet non défini.
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	32
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	32
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	33
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	33
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents.....	33

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

CERTIFIÉ
Le Commissaire
Comptes

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

NEANT

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

NEANT

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre *à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06*,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	217 899	2 487		220 386
Total	217 899	2 487	0	220 386

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	2 487	0
Matériels de bureaux et informatique	2 487	
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	2 487	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles Amort.Immobilisations corporelles Amort.Immobilisations financières	105 173	7 508		112 681
Total	105 173	7 508	0	112 681

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	19 222	19 222	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	32 142	32 142	
Total	51 364	51 364	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations NEANT

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	50 000	50 389			389
Total	50 000	50 389	0	0	389

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	407 495	
Livrets et comptes épargne	129 551	4 382
Caisse	269	
Total	537 315	4 382

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
Ligue Nationale dons à recevoir	67	1 652
Ligue Nationale legs à recevoir	12 829	11 064
Divers à recevoir	6 325	5 241
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	19 221	17 957

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
eau, energie, goodies et divers	2142	1 100
Recherche 2025	30 000	25 000
Recherche 2026		
...		
...		
Total	32 142	26 100

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/12025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	200 000							200 000
→ Fonds de réserve générale	308 497							270 929
→ Fonds de réserve missions sociales		-37 568	-68 338					
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	-37 568	37 568	68 338			16 784	-19 059	16 784
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	470 929	0	0	0	0	16 784	-19 059	487 713

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.2.2 Fonds dédiés NEANT

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :		Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		Année	Montant				
Subventions d'exploitation :			0	0	0	0	0
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
Ressources liées à la Générosité du Public :			0	0	0	0	0
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
Sous-Total "Dons"			0	0	0	0	0
→ ...							
→ ...							
→ ...							
Sous-Total "Legs"			0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes			0	0	0	0	0
→ ...							
→ ...							
Total			0	0	0	0	0

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	4 672		2 024	2 648
→				
Total	4 672	0	2 024	2 648

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 474	40 474		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	18 391	18 391		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	147 157	117 157	30000	
Produits constatés d'avance		0		
Total	206 022	176 022	30 000	-

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	18 392	22 054
→ Urssaf/ Pôle emploi	5 204	9 577
→ Caisse de retraite	2 275	2 534
→ Caisse de prévoyance	2 271	2 186
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	6 064	5 467
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	2 544	2 149
→ Prélèvement à la source	34	141
Total	18 392	22 054

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	40 474	27 911
→ FNP - Factures non parvenues	32 559	21 595
Dettes fournisseurs non échues	7 915	6 316
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	147 157	135 082
Recherche nationale et régionale	147 000	130 288
autres missions sociales	157	4 794
Total	187 631	162 993

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE CONTRE LE CANCER		061 - COMITÉ DE L'ORNE		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		
CHARGES PAR DESTINATION							
1.	MISSIONS SOCIALES	299 645.33	286 046.33	283 038.85	270 062.35		
1.1	Réalisées en France	299 645.33	286 046.33	283 038.85	270 062.35		
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme	192 642.27	179 043.27	207 238.73	194 262.23		
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France	107 003.06	107 003.06	75 800.12	75 800.12		
1.2	Réalisées à l'étranger						
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	58 210.80	51 820.10	52 936.71	43 147.63		
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	58 210.80	51 820.10	51 230.61	41 441.53		
2.2	Frais de recherche d'autres ressources			1 706.10	1 706.10		
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	96 502.63	83 054.22	81 096.68	61 687.10		
3.1	Frais d'information et de communication	409.05	409.05	395.80	395.80		
3.2	Frais de fonctionnement	88 190.00	74 741.59	73 542.07	54 132.49		
3.3	Autres charges	7 903.58	7 903.58	7 158.81	7 158.81		
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES						
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE						
TOTAL CHARGES		454 358.76	420 920.65	417 072.24	374 897.08		
EXCÉDENT OU DÉFICIT		16 783.77		-37 567.97			

	Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 777.84	3 777.84	5 898.42	5 898.42
Réalisées en France	3 777.84	3 777.84	5 898.42	5 898.42
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	10 665.27	10 665.27	4 134.24	4 134.24
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	11 409.26	11 409.26	1 176.12	1 176.12
TOTAL	25 852.37	25 852.37	11 208.78	11 208.78

 061 - COMITÉ DE L'ORNE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-399 837.29	-399 837.29	-301 140.69	-301 140.69
1.1 Cotisations sans contrepartie	-14 416.00	-14 416.00	-14 616.00	-14 616.00
1.2 Dons, legs et mécénat	-235 997.75	-235 997.75	-201 362.87	-201 362.87
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-149 423.54	-149 423.54	-85 161.82	-85 161.82
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-4 001.24		-3 406.58	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-3 659.83		-1 800.00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-340.00		-150.00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-1.41		-1 456.58	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-65 280.00		-69 589.00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-2 024.00	-2 024.00	-5 368.00	-5 368.00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-471 142.53	-401 861.29	-379 504.27	-306 508.69

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-25 852.37	-25 852.37	-11 208.78	-11 208.78
Bénévolat	-25 852.37	-25 852.37	-11 208.78	-11 208.78
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-25 852.37	-25 852.37	-11 208.78	-11 208.78

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.
Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à NEANT

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Vente dont revue VIVRE et manifestation	16 388	9 410
Quote part de la générosité d'autres entités dont les legs	128 653	68 943
Autres ventes		1 808
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Produits financiers	4 382	5 001
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	149 423	85 162

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Transfert de charges		463
Parrainage des entreprises	3 660	1 800
Autres produits	1	993
Contribution financière	340	150
Total	4 001	3 406

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 8 juillet 2021 à savoir :

En fonction de la surface occupée pour chaque mission :

4100 fonctionnement : 18.60 %
B800 Action de prévention : 12.90 %
B110 Tabac : 13 %
A214 Sophrologie : 9.11 %

A800 Aide aux malades : 14.80 %
B210 Interventions écoles : 13 %
A212 Socio-esthétique : 9.48 %
B400 Information du public : 9.11 %

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Frais généraux suivant crod 2025	63 664	48 341	31 589	143 594
Total	63 664	48 341	31 589	143 594

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition à savoir :

- Secrétariat et comptabilité : 50 % fonctionnement, 30 % aux actions pour les malades et 20 % à l'information du public ;
- Prévention et dépistage : 100 % réparti selon le temps passé ;
- Aide aux malades : 100 % des aides versées ;
- Sophrologie : 100 % des dépenses de sophrologie.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	47 658	49 735
Actions d'information, de prévention et de dépistage	49 965	54 616
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	29 084	40 900
Total	126 707	145 251

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	115 088	126 013
Actions d'information, prévention, dépistage	71 568	74 905
Actions de formation	178	176
Actions de recherche	5 225	5 615
Actions autres	584	529
Total	192 643	207 238
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	20 321	5 216
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	111 682	70 584
Actions autres		
Total	132 003	75 800

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	409	396
Frais de gestion	59 871	68 121
Impôts et taxes	659	660
Cotisations statutaires	4 803	4 762
Charges financières	395	240
Dotation aux amortissements et provisions	7 508	6 919
...		
Total	73 645	81 098

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice NEANT

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	25 852	11 209
Total		25 852	11 209

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales					Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources						
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats de marchandises	31				4 185							4 216
Variation de stock												
Autres achats et charges externes	63 664				48 341		31 589					143 594
Aides financières	19 036	132 003										151 039
Impôts, taxes et versement assimilés	2 684				162		659					3 505
Salaires et traitements	73 466						21 155					94 621
Charges sociales	24 157						7 930					32 087
Dotations aux amortissements et dépréciations							7 508					7 508
Dotations aux provisions												
Report en fonds dédiés												
Autres charges	9 604				3 380		4 805					17 789
Charges financières												
Charges exceptionnelles												
Participations des salariés aux résultats												
Impôt sur les bénéfices												
TOTAL	192 642	132 003	0	0	56 068	0	73 646	0	0	0	0	454 359

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	3 778		10 665	11 409	25 852
Personnel bénévole					
TOTAL	3 778	0	10 665	11 409	25 852

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 525
Total	4 525

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

LA LIQUE		061 - COMITE DE L'ORNE	Décembre 2025	Décembre 2024
Détails		EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1. MISSIONS SOCIALES			286 046.33	270 062.35
1.1 Réalisées en France			286 046.33	270 062.35
Actions réalisées par l'organisme			179 043.27	194 262.23
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé			115 087.94	126 012.82
Soins de supports			115 087.94	126 012.82
Soins de support soutien psychologique			2 061.60	219.00
Soins de support activités physiques				1 640.00
Soins de support soutien esthétique			16 054.25	17 426.71
Soins de support autres			25 978.37	21 834.29
Information, orientation			60.50	92.15
Secours financiers aide à domicile			47 665.19	55 012.32
Fonctionnement de la mission			23 268.03	29 788.35
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			57 968.82	61 928.66
Prévention primaire			29 656.86	29 081.01
Prévention primaire tabac			28 444.26	28 879.21
Tabac précarité				2.00
Prévention primaire cancer professionnels				
Prévention primaire alcool			12.00	17.40
Prévention primaire soleil			1 095.60	32.00
Prévention primaire alimentation			41.00	104.00
Prévention activités physiques				22.00
Prévention risques environnementaux			64.00	24.40
Interventions en milieu scolaire			7 481.45	8 549.51
Concours scolaire			8.00	8.75
Agenda scolaire et outils pédagogiques				
Clap Santé			1 018.35	1 245.15
Dépistage utérus			10.00	
Information du public			1 361.57	1 287.73
Vivre			66.46	848.68
Fonctionnement de la mission			18 366.13	20 907.83
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			177.85	176.35
Actions de formation professionnels et autres publics				
Autres actions de formation dans le cadre des missions sociales				
Fonctionnement de la mission			177.85	176.35
Actions de société et politique de santé			583.56	529.06
Fonctionnement de la mission			583.56	529.06
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			5 225.10	5 615.34
Congrès-symposiums-réunions				
Autres dépenses de recherche			5 225.10	5 615.34
Versements à d'autres organismes agissant en France			107 003.06	75 800.12
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé			20 321.00	5 216.00
Hébergement transport				
Aménagement aux soins des etbs de santé				
Soins de support soutien psy			5 625.00	
Soins de support activités physique			13 696.00	4 716.00
Subvt aux ass de malades ou d'anciens malades			1 000.00	
EDT				500.00
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			86 682.06	70 584.12
Programmes nationaux			56 282.06	45 584.12
Contributions financières				
Équipes labellisées			30 000.00	
Adolescent face au cancer			26 282.06	20 584.12
Recherche linique				
recherche douleurs				25 000.00
Programmes régionaux et départementaux			30 400.00	25 000.00
Contributions financières				
Subvt de fonct Recherche fondamentale cognitive			30 400.00	25 000.00
1.2 Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			51 820.10	43 147.63
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			51 820.10	41 441.53
Frais d'appel de dons			41 401.43	32 995.60
Frais d'appel des legs				402.00
Frais traitements des dons			6 549.01	7 899.93
Frais de traitements des legs				
Frais de campagne pour des dons en nature				
Achats pour manifestations et ventes			3 869.66	144.00
Achats pour manifestations				
Achats pour ventes			3 869.66	144.00
Activités de récupérations				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				1 706.10
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades				
Frais de recherche partenariat				1 706.10
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT			83 054.22	61 687.10
3.1 Frais d'information et de communication			409.05	395.80
Frais d'information et de communication externe			409.05	395.80
Frais d'information et de communication Interne				
3.2 Frais de fonctionnement			74 741.59	54 132.49
Frais de gestion			69 280.76	48 711.35
Formation administrative				
Impôts et taxes			658.80	659.64
Cotisation statutaire 10%			4 802.03	4 761.50
3.3 Autres charges			7 903.58	7 158.81
Charges financières			395.35	240.21
Dotations aux amortissements			7 508.23	6 918.60
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES EMPLOIS			420 920.65	374 897.08
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL			420 920.65	374 897.08

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 777.84	5 898.42
Réalisées en France	3 777.84	5 898.42
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	10 665.27	4 134.24
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	11 409.26	1 176.12
TOTAL	25 852.37	11 208.78

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	061 - COMITÉ DE L'ORNE	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-399 837.29	-301 140.69
1.1 Cotisations sans contrepartie		-14 416.00	-14 616.00
1.2 Dons, legs et mécénat		-235 997.75	-201 362.87
Dons manuels non affectés		-216 458.75	-185 828.74
Dons manuels affectés			-2 334.13
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-19 539.00	-13 200.00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-149 423.54	-85 161.82
Manifestations		-8 955.31	-8 438.29
Ventes (dont abonnement à vivre)		-7 414.00	-971.63
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération			-1 808.00
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-19.00	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-4 382.46	-5 000.50
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-128 652.77	-68 943.40
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-2 024.00	-5 368.00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-401 861.29	-306 508.69
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-19 059.36	-68 388.39
TOTAL		-420 920.65	-374 897.08
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		205 415.01	272 257.38
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		-19 059.36	-68 388.39
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		5 020.71	1 546.02
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		191 376.36	205 415.01
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-25 852.37	-11 208.78
Bénévolat		-25 852.37	-11 208.78
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-25 852.37	-11 208.78

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Immobilisation	Acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Total des immob acquises par la GP	Dotation brute	Dotation à neutraliser
IM000001 0	01/03/2011	Batiment 213100- 281	15 670.80		324.18	324.18
IM000002 0	01/03/2011	Menuiserie CHALUMEAU	3 874.86		246.40	246.40
IM000003 0	01/03/2011	AMBIANCE LANTOINE	16 000.00		1 017.41	1 017.41
IM000004 0	01/03/2011	M. Delorme - Maçonne	4 969.38		315.99	315.99
IM000009 0	01/03/2011	chauffage	5 327.29		338.77	338.77
IM000010 0	01/03/2011	BATIMENT - 213100-28	106 545.83		2 117.73	2 117.73
IM000011 0	01/03/2011	Toiture -213101- 281	1 175.31		54.24	54.24
IM000012 0	01/03/2011	TOITURE - 213 101-2	7 990.94		314.40	314.40
IM000013 0	01/03/2011	Façade 213 102 - 281	979.42		94.84	94.84
IM000014 0	01/03/2011	FACADE - 213102-281	6 659.11		423.45	423.45
IM000015 0	26/10/2015	Porte de garage -28	3 489.86		263.34	263.34
IM000016 0	01/03/2011	AGENCEMENT - 213514	6 659.12		262.00	262.00
IM000017 0	18/09/2016	POSE CHASSIS SALLE	2 871.60		114.87	114.87
IM000019 0	08/08/2023	PC PREVENTION MYLENE	1 128.50		376.16	376.16
IM000020 0	01/08/2023	TRAVAUX GARAGE	5 775.25		385.02	385.02
IM000021 0	31/12/2023	EXTOURNE ECRITURE IM	-5 775.25		-384.94	-384.94
IM000022 0	31/12/2023	EXTOURNE ECRITURE IM	5 775.25		384.94	384.94
IM000023 0	23/07/2024	ANDREU REFECTION JOI	5 372.58		358.17	358.17
IM000024 0	14/03/2025	PLEIN CIEL BUREAU SE		1 307.86	208.53	208.53
IM000025 0	03/04/2025	AMIX ORDI SECRETAIRE		1 179.66	292.73	292.73
			194 489.85	2 487.52		7 508.23

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc...	11			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	152	0.09	2 709
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	17 2	92 536 670	0.06 - 0.33 - - - - 0.41	1 639 - 9 552 - - - - 11 952
Total	32	1 450	0.88	25 852

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	7	5 049	3
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	7	5 049	3

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	7 883
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
Total		7 883

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1811 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

**Comité Départemental de l'Orne
de la Ligue Contre le Cancer**

8 Rue Camille Violant
61000 - ALENÇON

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES***

Exercice clos le 31 décembre 2025

IN EXTENSO ORNE

Agence : ALENCON

Siège social : 30 rue d'Alençon Condé sur Sarthe BP 321 61009 Alençon Cedex

SAS au capital de 150 000 euros

RCS : Alençon-NAF : 6920Z- SIRET : 30817433300036

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes Normandie

Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables de Normandie

**Comité Départemental de l'Orne
de la Ligue Contre le Cancer**

8 Rue Camille Violant
61000 - ALENÇON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Comité départemental de l'orne de la ligue contre le cancer,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Alençon, le 09 avril 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO ORNE

Sébastien LANDAIS